

Commune de CORCONNE (Gard)

de la séance du Conseil municipal COMPTE RENDU DE REUNION du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué par Lionel JEAN, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, maire qui a installé les membres du conseil municipal dans leurs fonctions, puis de Monsieur Bernard GUYEZ doyen de l'assemblée et ensuite de Monsieur Lionel JEAN, élu maire.

Date de la convocation : 18.05.2020 Date d'affichage : 18.05.2020	Etaient présents : Lionel JEAN, Philippe de TOLEDO, Bernard BOUYS, Richard LOPEZ, Evelyne LOPEZ, Bernard GUYEZ, Marie-Claude BEGUINOT, Frédéric BRUGEL, Thierry RENAUD, Marie-Christine CESARIN, Michaël SEVERAN, Sylvie DAL DEGAN, Anne-Marie BERTHET, Jade FALGUIERE et Laurie MAILHAC. Secrétaire de séance : Laurie MAILHAC
--	--

ORDRE DU JOUR	1- Installation du conseil municipal et élection du maire 2- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
---------------	---

L'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 permet au maire de décider que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, en application des mesures sanitaires dues à la pandémie.

Suite à l'élection de membres du conseil municipal en date du 15 mars 2020 et en application du décret 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux, l'installation du conseil municipal sous la présidence de M. Bernard GUYEZ doyen de l'assemblée qui procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Les conditions de quorum étant remplies, l'assemblée se prononce pour une réunion à huis clos.

Le conseil municipal a procédé à l'élection de deux assesseurs : M. Michaël SEVERAN et Mme Marie-Christine CESARIN.

ELECTION DU MAIRE

le président, après avoir donné lecture des Articles L2122.4 et L2122.7 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	: 15
Nombre de bulletins blancs et enveloppes vides (Art. L.65 Code Electoral) :	01
Nombre de suffrages déclarés nuls (Art. L.66 Code Electoral).....	: 00
Nombre de suffrages exprimés	: 14
majorité absolue	: 08

A obtenu

Lionel JEAN. : 14 (quatorze)

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Lionel JEAN a été proclamé maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger et que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, de fixer à 04 (quatre) le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Lionel JEAN, élu maire, à l'élection du premier adjoint :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	: 15
Nombre de bulletins blancs et enveloppes vides (Art. L.65 Code Electoral) :	01
Nombre de suffrages déclarés nuls (Art. L.66 Code Electoral).....	: 00
Nombre de suffrages exprimés	: 14

majorité absolue : 08

a obtenu :

Philippe de TOLEDO : 14 (quatorze)

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Philippe de TOLEDO a été proclamé adjoint.

ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... : 15

Nombre de bulletins blancs et enveloppes vides (Art. L.65 Code Electoral) : 01

Nombre de suffrages déclarés nuls (Art. L.66 Code Electoral)..... : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

majorité absolue : 08

a obtenu :

Bernard GUYEZ : 14 (quatorze)

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Bernard GUYEZ a été proclamé adjoint.

ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... : 15

Nombre de bulletins blancs et enveloppes vides (Art. L.65 Code Electoral) : 01

Nombre de suffrages déclarés nuls (Art. L.66 Code Electoral)..... : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

majorité absolue : 08

a obtenu :

Richard LOPEZ : 14 (quatorze)

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Richard LOPEZ a été proclamé adjoint.

ELECTION D'UN QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... : 15

Nombre de bulletins blancs et enveloppes vides (Art. L.65 Code Electoral) : 01

Nombre de suffrages déclarés nuls (Art. L.66 Code Electoral)..... : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

majorité absolue : 08

a obtenu :

Evelyne LOPEZ : 14 (quatorze)

Ayant obtenu la majorité absolue, Mme. Evelyne LOPEZ a été proclamée adjoint.

Le maire a donné lecture de la charte de l'élu local qui a été distribuée aux membres du conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45